

Journal du Lot

10^c.

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page	(— d' —)

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les dangers du nouveau tarif douanier des Etats-Unis. — Au pays des Soviets : le retour s'accroît au régime capitaliste de production. — Le problème oriental : pour un règlement de la question de Thrace.

Nous avons eu déjà l'occasion d'indiquer quelles fâcheuses répercussions auraient sur le commerce européen le nouveau tarif douanier arrêté par les Etats-Unis.

Dans une interview qu'il accorde à l'Exportateur Français, M. Walter Berry, président de la Chambre de Commerce américaine à Paris apprécie ainsi la mesure adoptée :

Le nouveau tarif ne fait l'effet d'une véritable muraille de Chine que le gouvernement américain vient d'élever, très haute, autour des Etats-Unis. Les deux buts essentiels poursuivis ne me semblent jamais atteints par l'application de la nouvelle loi.

En ce qui concerne la France, comme d'ailleurs dans tous les autres pays, il semble évident qu'en présence d'une protection aussi complète, des mesures analogues seront certainement prises à titre de défense. Rien d'étonnant, donc, si dans l'établissement du nouveau tarif douanier français, des modalités sont envisagées très protectionnistes à leur tour, qui rendront impossible toutes exportations, comme si le mauvais état du change ne se chargeait pas, déjà, de porter de sérieuses entraves à ce mouvement.

Une crise grave menace ainsi de s'abattre sur le monde entier.

La personnalité et la situation de leur auteur donnent à ces paroles leur pleine signification.

Il n'est pas douteux que la décision des Etats-Unis aura, au point de vue économique, une influence des plus néfastes.

Bref, une nouvelle phase de l'évolution économique de la Russie des Soviets commence. On peut s'en rendre compte par le contrat signé, voici quelques semaines entre Krassine et le président de la Compagnie Russo-Asiatique.

Aux termes de ce contrat, la Compagnie Russo-Asiatique rentre en possession de toutes ses propriétés dans la Russie des Soviets et de tous les droits qui y étaient attachés sous la forme de concession d'une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans. De plus, il est entendu que le gouvernement russe contribuera à la reconstitution du capital d'exploitation et à la remise en activité des entreprises au moyen d'une aide financière en roubles-or. Enfin — fait d'une portée considérable — la Compagnie, tout en acceptant la réglementation russe du travail, obtient pleine liberté pour engager et renvoyer ses ouvriers ou employés, sans que les commissions d'ouvriers puissent intervenir, en aucune façon, dans la gestion des entreprises.

Est-il besoin de souligner la portée de telles clauses, — et du revirement dont elles témoignent ?

Cette évolution de la politique économique des Soviets nous intéresse surtout par les répercussions qu'elle peut avoir pour notre pays.

Plus nettement : quelle va être l'attitude de la France ? Le gouvernement français va-t-il ignorer les possibilités que lui offrent les concessions soviétiques ?

Nous ne le pensons pas. Nous serions même surpris que, malgré les incidents gréco-turcs, il n'ait pas suivi l'évolution russe.

Quant au problème qui se pose à nous, les termes en sont des plus simples : la France persistera-t-elle à maintenir, dans son intégralité juridique, le droit des propriétaires étrangers en Russie, ou bien se résignera-t-elle au compromis pratique de la concession à quatre-vingt-dix-neuf ans ?

Au premier abord, seule la première attitude paraît en harmonie avec les principes adoptés par la France.

Mais à y regarder de plus près, il

semble bien que les dirigeants des Soviets paraissent disposés désormais à reconnaître le principe de la propriété individuelle sinon en droit, du moins en fait.

Dans ces conditions, une évolution paraît bien possible avant longtemps dans les relations franco-russes.

La question d'Orient s'achemine lentement vers une solution avec des alternatives de progrès et de reculs.

Après un moment de confusion, voici que renaît une clarté relative.

A noter que les informations tendancieuses se multiplient, non seulement du côté britannique, mais aussi, dans une certaine mesure, du côté français. Ceci est fâcheux, car il est malaisé de suivre les événements.

Quoi qu'il en soit, les gouvernements de Londres, Rome et Paris se sont mis d'accord une fois de plus.

Quelle est la valeur de ce nouvel accord ? Y a-t-il progrès ?

Les trois cabinets alliés ont décidé d'appliquer leur précédent accord du 23 septembre.

Dès lors, on peut être surpris qu'une nouvelle conférence ait dû être réunie pour aboutir à pareil résultat.

On est conduit à se demander d'où sont venues les difficultés et, surtout, si elles ne sont pas susceptibles de renaître d'un instant à l'autre.

Au fond, l'opinion publique européenne ne sera pleinement satisfaite qu'après la signature de la paix orientale.

C'est une raison de plus pour hâter la conclusion de celle-ci, car rien n'est plus préjudiciable qu'un état d'incertitude.

Les décisions prises, quant au sort de la Thrace, pivot des dernières difficultés, doivent dissiper les dernières appréhensions turques.

Ces conditions sont les suivantes : évacuation de la Thrace orientale par les troupes grecques dans le plus bref délai possible, occupation provisoire de cette région par des contingents interalliés qui assureront l'ordre et la sécurité, puis, dans le délai maximum d'un mois après l'évacuation grecque, établissement de l'administration civile et de la gendarmerie turques.

Ainsi, les nationalistes sont rassurés : la Thrace leur reviendra et, à bref délai, l'administration turque, sinon l'armée, prendra possession des territoires recouvrés.

Cette perspective doit inspirer aux dirigeants kémalistes un peu de patience et surtout les détourner du dessein d'un coup de force, devant lequel les Alliés ne sauraient s'incliner.

Par ailleurs, on n'a pas à redouter de difficultés du côté grec : M. Venizelos, qui apparaît comme une sorte de porte-parole officieux d'Athènes accepte l'évacuation par les troupes grecques de la Thrace orientale.

Nous persistons à croire qu'avec un peu de bonne volonté des divers côtés le dénouement pourrait être proche.

Au dernier moment, nous apprenons que les Soviets refusent de ratifier l'accord Urquhart-Krassine conclu à Berlin. Ce refus n'influe nullement nos commentaires, puisqu'il a pour motif, disent les Soviets, l'attitude adoptée par le gouvernement de Londres dans la crise actuelle du Proche-Orient.

INFORMATIONS

Un discours de M. Poincaré

Dimanche, M. Poincaré a présidé l'inauguration du monument élevé à la mémoire des enfants de Vaucouleurs (Meuse) morts pour la France. Il a prononcé un grand discours dans lequel après avoir rappelé le souvenir de Jeanne d'Arc, il a proclamé que la France, toujours pacifique, ne demande que le respect des droits qu'elle tient des traités.

Grande puissance musulmane, a-t-il dit, la France fait en Orient, œuvre de conciliation. Elle ne veut pas se laisser entraîner en des aventures périlleuses.

La Conférence de la paix

On annonce que c'est à Scutari, que s'ouvrira la Conférence de la paix.

La Grande-Bretagne, la France, l'Italie, le Japon, la Roumanie, la Yougoslavie, la Grèce et la Turquie y seraient représentés.

La Grèce se plaint du « lâchage » des Anglais

Au cours d'une conversation qu'il a eue avec l'ambassadeur de Grande-Bretagne, le premier ministre de Grèce s'est plaint amèrement de la conduite de l'Angleterre, qui a complètement abandonné la Grèce, bien que celle-ci ait combattu à ses côtés.

L'armée des réfugiés Grecs

Les réfugiés arrivés en Grèce et en Thrace occidentale seraient au nombre de 500.000. A Salonique, en outre des nombreux Grecs arrivés de Russie, il y a 50.000 réfugiés dans un état pitoyable ; à Rodosto et à Dédeagatch, les réfugiés sont également nombreux.

Bucarest sans pain

Pendant plusieurs jours, la capitale d'un des pays les plus riches en blé : Bucarest, est restée sans pain, les meuniers ayant arrêté les livraisons à la ville, pour la raison que le gouvernement ne leur payait pas les 5.000 lei supplémentaires promis par wagon pour la farine devant servir à l'alimentation de la ville.

Cet incident a causé une vive irritation dans le public, qui accuse le gouvernement d'imprévoyance et d'incurie administrative.

L'aide allemande aux régions dévastées

Les pourparlers engagés par l'Association des industriels allemands, avec d'importants groupements français, pour la reconstitution, seraient près d'aboutir. Les entreprises de construction de l'Allemagne du Sud seraient surtout intéressées à ce nouvel accord.

Pour le droit de vote aux femmes

Dimanche après-midi à eu lieu, à la mairie du Panthéon, une réunion des diverses ligues féministes. Mlle Avril de Sainte-Croix, et après elle divers orateurs ont parlé des revendications des femmes, en particulier en ce qui concerne le droit de vote. A l'issue de cette assemblée, un ordre du jour a été adopté en faveur du suffrage des femmes.

La réduction du nombre des instituteurs

En vue de parer, dans la mesure du possible, à la perturbation que ne manquerait pas d'apporter dans le fonctionnement des écoles publiques, surtout dans nos campagnes, une réduction trop précipitée et trop exagérée du nombre des instituteurs, M. Henri Connevot, député de la Creuse, déposera à la Chambre dès sa rentrée, une proposition de résolution tendant à autoriser le gouvernement à proroger jusqu'au 31 juillet 1923 le décret d'application de l'article 71 de la loi du 31 décembre 1921, en ce qui concerne l'enseignement primaire élémentaire.

CHRONIQUE LOCALE

Sujet à méditation !!

Les journaux publient une grave nouvelle, à savoir, la comparaison prochaine devant la Cour d'assises de la Haute-Vienne d'un ancien préfet de la Creuse, M. Piettre, sous l'inculpation de « corruption de fonctionnaire public ».

Ce haut fonctionnaire aurait été trop complaisant à l'égard de gros fournisseurs du « ravitaillement civil », durant la période où sévissait en France, dans tous les départements, ce fameux « ravitaillement civil ».

Cet ancien préfet est accusé par l'un des fournisseurs du ravitaillement de la falsification d'un contrat qui aurait fait perdre 130.000 francs au département.

Un autre fonctionnaire soutient que l'ancien préfet aurait préféré acheter 12.000 hectos de vin plus cher qu'on ne l'offrait, d'où une perte de 300.000 francs pour le département.

Et puis, on invite encore l'ancien préfet à s'expliquer sur différents

marchés de saindoux, et autres denrées qui tous ont été déplorables pour le département.

Il est vrai que dans cette dernière affaire, en même temps que l'ancien préfet, seront poursuivis plusieurs gros fournisseurs.

Eh bien, toutes ces affaires ont été découvertes, à la suite d'un rapport d'un Conseiller général de la Creuse qui avait « mis le nez » dans la gestion du « ravitaillement civil » de ce département.

Méditons, méditons, mes frères, sur cette « affaire du ravitaillement civil ». Reportons-nous à quelques années, à l'époque florissante de ce ravitaillement. Souvenons-nous de ce que nous avons mangé, payé. Regardons, froidement, la situation telle qu'elle était avec les fournisseurs aristocrates, gros personnages, avec le menu fretin que nous étions et que nous sommes, pauvres consommateurs !

Méditons, méditons, ô frères, et demandons-nous comment il se fait que dans un département — qui est en France —, un fonctionnaire des plus huppés, représentant le Gouvernement, a pu se laisser corrompre, — et ce qui est encore plus fort, — n'a pas su se mettre à l'abri d'un rapport d'un Conseiller général ?

C'est qu'alors, ce Conseiller général connaissait bien son... métier ; qu'il savait éplucher les comptes, ou plutôt qu'il a voulu voir clair dans la gestion du ravitaillement de son département, parce qu'il avait à cœur de prendre les intérêts de ses mandants lésés.

Bref, il a fait son devoir : et l'ancien préfet et de gros fournisseurs en sont tout penauds, car si le préfet est poursuivi pour s'être laissé corrompre, les fournisseurs iront en justice sous l'inculpation de spéculation illicite et de tromperie sur la qualité de la marchandise fournie.

Et dire que l'on a trouvé tout cela dans un département de la France ! Heureux département qui veut, exige la justice, jusqu'au bout !

Quant à nous, habitants d'autres départements, laissons de côté ces... histoires-là ; mais, méditons, méditons !...

LOUIS BONNET.

Nos compatriotes

Notre compatriote M. A. Combarieu, Président à la Cour des Comptes, est de nouveau nommé cette année, Président de la Commission paritaire chargée de fixer les prix des tabacs indigènes pour la prochaine livraison.

A la Préfecture

Au cours de la dernière session du Conseil général, la pension de retraite de MM. Loubières et Cazal, chefs de division à la Préfecture, a été, sur leur demande, liquidée.

Nous ne voudrions pas laisser partir ces deux excellents chefs de service, sans leur exprimer nos vives sympathies ; depuis plus de 30 ans, ils ont assuré avec tact et dévouement les divers services qui leur furent confiés et nous pouvons dire qu'ils ont toujours été, soit pour leurs camarades, soit pour le public d'une affabilité parfaite. Ils emportent les regrets et l'amitié de tous.

Nous faisons des vœux pour qu'ils jouissent d'une longue et bonne retraite.

L. B.

Justice de paix

Par décret en date du 4 octobre, M. Lacaze, avocat, est nommé suppléant du juge de paix du canton nord de Cahors en remplacement du regretté M. Mazières.

Lycée Gambetta

M. Decas, encore tout récemment élève de la classe de philosophie au lycée Gambetta, vient d'être reçu au dernier concours d'entrée de l'Ecole Vétérinaire de Toulouse.

Nos compliments.

Service téléphonique

Nous sommes heureux de signaler que la rentrée s'annonce d'ores et déjà toute satisfaisante à notre lycée : de très nombreux élèves nouveaux se sont faits inscrire.

Service téléphonique

Les bureaux de Sérignac, Sauzel, St-Vincent-Rive-d'Ol, (Lot) seront ouverts au service téléphonique le 16 octobre 1922

Après le concours agricole

La Société d'Agriculture prévient les lauréats du concours de Cahors qui ont obtenu des primes en argent, qu'ils peuvent être payés tous les jours à partir du mercredi 11 octobre et jusqu'au 16 de 9 heures 1/2 à 11 heures et de 2 heures 1/2 à 5 heures.

S'adresser à la Direction des Services Agricoles, ancien Evêché à Cahors.

Association professionnelle

Nous apprenons avec plaisir que l'Association Professionnelle doit donner son premier grand concert au Théâtre municipal, dans le courant de décembre.

Les artistes engagés sont :
1^o Mlle Thérèse Combarieu, 1^{er} Prix du Conservatoire de Paris.

2^o Mme Vabelle, 1^{re} chanteuse des Bouffes-Parisiens et du Théâtre de Monte-Carlo.

3^o Mlle Fontan, lauréate du Conservatoire de Paris, professeur au Conservatoire de Toulouse.

4^o M. Petain, artiste, 1^{er} Prix du Conservatoire de Paris.

5^o M. Jean Nouyrit, violoncelliste, Prix à l'unanimité du Conservatoire de Toulouse.

Un cours de violon et accompagnement aura lieu 1 heure 1/2 par semaine, le jeudi.

Préparation à l'examen d'admission au Conservatoire de Toulouse.

Ce faire inscrire : chez M. J.-B. Nouyrit, Professeur, 24, Boulevard Gambetta 24, Cahors.

Services publics de transports en commun

Il est rappelé aux entrepreneurs de services publics de transport en commun, par véhicules attelés ou automobiles, qu'ils sont tenus, aux termes de l'art. 34 du décret du 27 mai 1921 (Code de la route), de déclarer au Préfet du département : le siège principal de leur établissement, le nombre de leurs voitures, celui des places qu'elles contiennent, le lieu de la destination, les jours et heures de départ et d'arrivée.

La Fête du « Vin Nouveau »

La fête des vendanges, du « vin nouveau », organisée par la jeunesse de la place Rousseau a été ce qu'elle promettait d'être : joyeuse, pleine d'enlèvement, de gaieté, de bon aloi.

Les décorations superbes, des illuminations féeriques donnaient un aspect magnifique à la place Rousseau où durant toute la soirée de dimanche et de lundi se pressait une foule énorme.

Les couples de danseurs étaient très nombreux et au son d'un orchestre de cho'x ils purent se livrer aux ébats chorégraphiques jusqu'à minuit.

La fête fut clôturée par le traditionnel grand-père, lundi soir.

Félicitations aux organisateurs.

Le deuxième contingent de la classe 20

La date de passage dans la réserve des hommes du deuxième contingent de la classe 1920, renvoyés dans leurs foyers du 22 au 26 septembre est fixée uniformément au 1^{er} octobre 1922.

THEATRE DE CAHORS

La représentation si attendue de ce vaudeville aura lieu le dimanche 15 octobre au Théâtre Municipal.

Une intrigue pittoresque telle qu'autrefois aurait pu concevoir Henri Monnier, des caractères amusants, des quiproquos et des rebondissement d'action comme on n'en avait pas vu depuis longtemps au théâtre, expliquent le succès prodigieux de

CHÈRI DE SA CONCIERGE

Il y a des employés, une concierge, des sergents de ville, un pâtissier et des Marseillais ; tout cela donne un ragot amusant, assaisonné d'une gaieté de bon aloi et sans prétention qui fait que le spectateur ne sait plus quand il doit s'arrêter de rire.

La tournée THALLIA a voulu donner à cette pièce joyeuse, une joyeuse interprétation et de jolies femmes. Elle y a réussi.

PALAIS DES FÊTES

C'est Lundi 19 octobre, qu'aura lieu la représentation de l'immense succès

UNE POULE DE LUXE

l'hilarant vaudeville, qui vient d'être consacré par trois années consécutives au Théâtre Comédia et à l'Edorado de Paris. M. DORCIER a donné à cette pièce une interprétation de premier ordre avec les principaux créateurs de Paris.

Election de l'adjoint. — M. E. Pages a été élu adjoint au maire de Prayssac, en remplacement du regretté M. Berly.

St-Cirg-Lapopie

Inauguration du monument commémoratif. — La pittoresque et coquette commune de Saint-Cirg-Lapopie procédait dimanche dernier à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de ses enfants morts au Champ d'Honneur. Rien n'avait été négligé pour donner à cette cérémonie la solennité discrète et recueillie qu'elle comportait. De nombreux visiteurs étaient venus des communes voisines participer à cette fête du Souvenir.

A 10 heures une cérémonie religieuse eut lieu, en la vieille église communale au cours de laquelle M. la chanoine Delpech, un ancien combattant, décoré de la Légion d'Honneur, prononça une vibrante allocution patriotique, tandis que MM. Michel, le vétérinaire si goûté, et M. Fréville, le jeune et déjà brillant baryton, interprétèrent divers morceaux de circonstance.

La municipalité et le Comité d'organisation recevaient, à 12 heures, leurs invités en un banquet servi excellemment en l'élegante salle de l'école. Le menu fut parfait en tous points. A la table d'honneur prirent part aux côtés du sympathique maire M. J. Delmas, des conseillers municipaux et du Comité d'organisation : M. Bor, chef de cabinet du Préfet, représentant celui-ci ; M. le Sénateur Fontanille, MM. les députés L. Delpoit et E. Delmas, M. le docteur C. Couderc, conseiller d'arrondissement ; MM. Moullhary, président du comité d'organisation ; M. Davidou, maire de Gourdon ; M. Maniabal, maire de Vers ; M. Vinet, maire de Larnagol ; M. Conquet, adjoint à Touze-Faure ; les maires de Crézols, de Bouzou-Haut, de Bergany-Lapeyre, de M. Bouzou et Cazes, président et vice-président de l'Amicale des Démobilisés du canton de St-Géry, etc., etc.

M. Bénéch, conseiller général et plusieurs maires des communes du canton, empêchés, s'étaient excusés. A 15 heures, eut lieu l'inauguration du monument commémoratif où ont été gravés les noms de 29 enfants de St-Cirg, morts pour la France. Des superbes couronnes décorant ce monument d'une très heureuse sobriété.

Dès que la voile, recouvrant la pierre, est tombé M. J. Moullhary, président du Comité, en quelques paroles empreintes de la plus vive émotion, vient apporter à ceux qui sont tombés l'hommage de la gratitude de tous. Puis, après avoir adressé un dernier salut aux chers disparus, il le remet à la bonne garde de toute la population de St-Cirg.

M. J. Delmas, maire, procède alors à l'appel des noms des vingt enfants de St-Cirg, morts au Champ d'Honneur. Cette douloureuse lecture achevée, M. le maire prononce l'allocution suivante :

Discours de M. J. Delmas, maire

MESDAMES, MESSIEURS, Au moment où, nom de la commune de St-Cirg-Lapopie, je prends possession du monument élevé à la mémoire de ses enfants tombés pendant la grande guerre, vous comprenez combien est grande mon émotion.

Je remercie et je félicite la Commission et en particulier son président, et je place ce monument, fruit de la piété communale, sous la sauvegarde de tous nos administrés.

Et maintenant, Mesdames et Messieurs, au nom du Conseil municipal et au nom de toute notre population, permettez-moi d'apporter un tribut d'admiration, d'admiration et de reconnaissance aux vingt enfants de St-Cirg morts pour la Patrie, pour le Droit et pour la Liberté.

Chers enfants, nous qui vous avons connus, plein de force et plein de vie, nous sentons combien grand fut votre sacrifice, mais nous sentons aussi combien vous allez manquer à vos familles et à votre village et nous vous pleurons avec tous les vôtres, avec vos mères, vos épouses ou vos enfants.

Nous avons voulu que vos noms glorieux soient gravés dans le marbre afin que la génération présente et les générations futures n'oublient pas que vous êtes morts pour elles et pour leur liberté.

Cette pierre et ce marbre symboliseront à jamais l'impressionnante souvenir et, de même qu'il restera toujours vivant dans nos cœurs, votre souvenir personnel restera toujours parmi nous, au centre de notre village, dans un cadre et un décor qui vous furent familiers.

Glorieux enfants de St-Cirg, victimes de nos affreux des fleaux, morts pour la France éternelle, je m'incline pieusement et bien bas devant vous. Je remercie toutes les personnalités qui ont bien voulu se joindre à nous dans cette triste circonstance et j'adresse aux familles en deuil l'hommage de notre sympathie et de nos condoléances attristées.

Un poète St-Cirquois, M. Luce vient déclarer un poème, composé pour la circonstance et qui ne manque pas de souffle. M. Marty, Président de l'Association des Mutilés, des veuves et des invalides, du canton de St-Géry, au nom de tout le groupement, salue les héros disparus et apporte aux familles, avec l'expression d'une profonde sympathie, l'assurance du concours le plus diligent. M. Bouzou, président de l'Amicale des

démobilisés du canton de Saint-Géry vient apporter son tribut d'hommages à ses compagnons d'armes. Il évoque tout à tour, les heures du départ, les sacrifices subis, les alternatives de joies et d'alarmes et enfin la victoire finale : toutes choses qu'ont connues les vaillants fils de Saint-Cirg. Le monument qu'on vient d'inaugurer doit perpétuer tout à la fois la mémoire et l'exemple de ces héros. Mais leurs sacrifices ne doivent pas rester vains : pour cela l'union étroite de tous les combattants s'impose. M. Couderc, conseiller d'arrondissement, vient apporter les sympathies et le salut de tout le canton de Saint-Géry. A son tour, il célèbre le courage et le patriotisme des enfants de Saint-Cirg qui affrontèrent tout parce qu'ils savaient que c'était une question de vie ou de mort qui se jouait pour la France. M. Bor, chef de cabinet du Préfet, prend à son tour la parole et s'exprime en ces termes :

Discours de M. Bor

MESDAMES, MESSIEURS,

Au nom de M. le Préfet du Lot que j'ai le grand honneur de représenter aujourd'hui à cette cérémonie commémorative en mon nom personnel, je m'incline respectueusement devant le monument que la commune de Saint-Cirg-Lapopie, dans une pieuse et touchante pensée, vient d'élever à ses enfants tombés au Champ d'Honneur, et j'adresse à la vaillante population de la petite cité lotoise, en particulier aux familles éprouvées par la dernière guerre, le témoignage de la profonde sympathie du Gouvernement de la République.

Huit ans ont passé depuis que les empires germaniques se sont rués sur nos frontières, sans provocation et sans motif, pour imposer à la France et au monde entier la brutale domination de leur militarisme insatiable.

Souvenons-nous des nuits d'angoisses passées dans les tranchées glacées à épier l'ennemi invisible, souvenons-nous des minutes impressionnantes qui précèdent les grands assauts, souvenons-nous de nos chers blessés et mutilés qui défilent dans des trains interminables, exténués de fatigue et pâles de douleur ! Par-dessus tout, souvenons-nous de nos morts, car c'est grâce à eux que la victoire est venue enlever nos drapeaux !

Et voilà pourquoi, Saint-Cirg-Lapopie a voulu, en édifant ce beau monument à la gloire de ses enfants morts pendant la guerre, perpétuer à travers les générations futures les sentiments de reconnaissance, d'admiration et d'affection qu'éprouve la génération présente pour les héros qui sont morts pour elle ! Elle a voulu que les noms n'oublient pas que c'est grâce à son sacrifice de nos chers morts que notre pays est sorti vainqueur de cette lutte gigantesque et que nous avons pu recouvrer avec nos départements envahis du Nord et de l'Est, nos deux belles provinces de l'Alsace et de Lorraine. Notre gratitude pour eux doit être infinie, elle doit rester gravée dans nos cœurs et elle doit inspirer à tous les instants les actes de notre vie civile et de notre vie publique. Ce n'est pas certain par des discours que nous rendons aux familles en deuil l'être cher qu'elles pleurent, mais par des encouragements matériels et moraux, nous adoucirons le plus que nous pourrons leur douleur en apportant sur la planche de leur cœur qui ne se fermera jamais, le baume de nos sentiments affectueux et de notre agissante sympathie.

En cette cérémonie d'union patriotique et de recueillement, faisons le serment, nous autres survivants de ce cataclysme effroyable, de rester dignes des nobles vertus des héros de la grande guerre, de poursuivre l'idéal pour lequel ils sont tombés ; idéal de bonté, de justice et de paix. Pour ne pas laisser échapper les fruits d'une victoire si chèrement payée, travaillons en commun au relèvement de la patrie. Les Allemands ont signé à Versailles le traité qui les oblige à réparer tout ce qu'ils ont détruit ; ils devront s'exécuter, mais nous devons faire aussi effort sur nous-mêmes pour que par un labeur incessant et une persévérance constante nous rétablissions l'équilibre indispensable à la prospérité de notre pays et pour que dans un avenir rapproché l'aurore de la vraie paix.

C'est dans l'amour de tous les Français, dans la fraternité et l'union que nous achetons la paix de nos morts et que nous rendrons notre France plus riche, plus belle, plus prospère pour quelle continue à rayonner dans le monde et à porter bien haut le flambeau de la civilisation et de la liberté.

M. le sénateur Fontanille voudrait pouvoir glorifier, comme il convient, les enfants de Saint-Cirg. Mais aucun langage humain ne le pourrait. Il préfère dégager la leçon de tant de sacrifices librement consentis et qui ne peuvent rester vains : il faut aimer profondément la grande, la petite patrie, jusqu'au village. Il faut réaliser l'union de toutes les forces ; et si une démocratie ne peut se passer de la lutte des idées, parce qu'elle est féconde, il importe que la pensée de la France plane au-dessus de cette lutte pour que la patrie reste puissante.

M. Delpoit, député, vient évoquer le courage qui se cachait dans les poitrines paysannes. Certes tous les Français ont fait preuve de mêmes qualités de patriotisme, mais l'héroïsme de la classe paysanne fut digne des plus grands éloges. A son tour, M. Delpoit affirme que le meilleur hommage qu'on puisse rendre aux morts est de conserver pleinement lumineux le flambeau qu'ils nous ont

transmis. En terminant, il adresse un suprême adieu aux soldats de Saint-Cirg. M. E. Delmas succède à son collègue à la Chambre et prononce l'allocution suivante :

Discours de M. E. Delmas, député

MESDAMES, MESSIEURS, MES CHERS CAMARADES,

C'est avec une profonde émotion que je prends à mon tour la parole devant cette pierre du souvenir. Les sentiments qui m'assaillent à cette heure, vous les devinez, sont de deux sortes. Partageant votre recueillement et votre peine, mon cœur de compatriote saigne avec le cœur des mères en deuil et, par delà, le souvenir de ces amis d'enfance et de ces camarades de combat qui ne sont plus, mon cœur d'ancien combattant vibre avec l'âme des anciens combattants de tous pays.

Au pied de notre vieille Église dont la cloche tinta joyeusement à leur naissance et pour la nôtre et se fit entendre triste et lugubre pour leurs chers morts et pour les nôtres, j'évoque le tocsin de la mobilisation. C'était fin juillet 1914. La France, la France qui n'est ni impérialiste, ni militariste, la France venait d'être odieusement attaquée ; ils partirent nos vingt héros, généreux et forts, s'éloignant de leur famille, s'éloignant du village, s'éloignant de France, de Dogros, de Castay. Hélas, ils ne sont pas revenus !

Pendant quatre ans ils endurèrent les pires souffrances, la faim, la soif, le froid ; ils connurent les ravages des gros obus et les rafales des mitrailleuses. Un jour ils tombèrent quelque part là-bas, du côté de Verdun, du côté de la Somme, de l'Argonne ou de l'Yser. Entre eux et nous qui restons, il y a cette pierre où leurs noms glorieux sont gravés, cette pierre dressée à l'ombre du Passé, à l'ombre de nos vieilles ruines, comme s'ils avaient pris l'histoire à témoin de leur sacrifice et de leur gloire !

Glorieux enfants de St-Cirg ! Vous qui, vainqueurs sur la Marne et vainqueurs à Verdun, avez dit au Boche : « Tu ne passes pas ! » vous êtes les dignes descendants de ces premiers Gaulois qui furent les derniers à se rendre au Romain victorieux !

Glorieux soldats des armées de la République, vous n'avez rien à envier aux guerriers d'autrefois, de la Féodalité, de la Révolution ou de l'Empire ! De ce monument montent de tristes pensées et de grandes leçons. Sans doute il nous rappelle qu'ils sont morts pour que la France vive. Sans doute, il nous rappelle qu'ils sont morts pour la Patrie, pour le Droit et pour la Liberté.

Mais il nous rappelle aussi qu'à la veille de leur mort, une minute peut-être avant de tomber, ils ont eu — tout en revoyant les êtres chéris, le clocher natal et la maison natale — ils ont eu cette consolation de se dire qu'ils se consacraient pour cette guerre qui fut la dernière de leur vie.

Et cette guerre serait une guerre maudite et néfaste entre toutes si, en dépit de tous les avantages et des compensations toujours bien lointaines, elle avait manqué ce but !

Il nous rappelle, ce monument, que dans les tranchées, toutes les classes sociales et toutes les opinions étaient confondues. Il nous rappelle que nous, les combattants, nous nous sommes proposés de propager les leçons d'union, de solidarité et de bonté que nous étions en train d'apprendre à nos dépens et à une si rude école.

Tout cela nous ne devons pas l'oublier : les vivants doivent continuer l'œuvre des morts.

Mais nous ne devons pas non plus oublier tout ce qui nous reste à faire. Sans perdre de vue les droits de nos camarades mutilés et réformés, nous devons d'abord penser à ceux dont les morts étaient les soutiens et qu'ils ont laissés affaiblis. Les veuves, les orphelins, les anciens combattants ont des devoirs à remplir. C'est une dette sacrée qu'elle a contractée vis-à-vis d'eux, vis-à-vis d'elle-même, justice si elle tient à rester fidèle à son idéal de Justice ! Restons pieusement fidèles au culte de nos morts, mais n'oublions pas la voix de la franchise.

Maintenons intact le précieux dépôt que ces morts nous ont confié et nous travaillerons ainsi et ensemble à la grandeur de la France et de la République.

Ajoutons, pour être complet, que tous ces éloquents discours furent chaleureusement applaudis.

Ce fut, avec la discrète simplicité qui convient à la circonstance, une émouvante cérémonie, bien digne de ceux dont elle se proposait de perpétuer le souvenir. Le Comité d'organisation et la municipalité de Saint-Cirg méritent de vifs compliments pour la façon particulièrement heureuse avec laquelle fut préparée cette fête du souvenir.

Luzech

Ecole primaires supérieures. — Au dernier concours d'admission à l'école normale d'instituteurs de Cahors, qui vient de se terminer, deux élèves de notre Ecole primaire supérieure ont été reçus, sur les trois définitivement admis pour compléter la promotion de 1922.

Ce sont les jeunes Roland, Delsol de Duravel et Robert Chavané de St-Géry. En même temps le jeune Marcel Lagane de Concorès, a été reçu à l'examen du brevet élémentaire.

Ces brillants succès sont le plus grand honneur aux maîtres et aux élèves de notre établissement d'enseignement primaire supérieur. Nous sommes heureux de les féliciter.

St-Daunès

Fête votive. — Dimanche 15 octobre la commune de St-Daunès célébrera sa fête annuelle.

Voici le programme : Samedi 14 octobre : Annonce de la fête salves d'artillerie. Dimanche 14 octobre : à 7 h., réveil en musique, orchestre des meilleurs musiciens de Cahors ; à 10 h., aubades et distributions de bouquets à la municipalité et aux habitants de la commune. Plantation de l'arbre de la liberté ; à 15 h., départ du ballon le « Bayard » grand bal de jour ; à 21 h. grande illumination à giorno, grand bal de nuit, bataille de confetti ; minuit, réveil.

Le dimanche suivant 22 octobre, refête traditionnelle où auront lieu tous les jeux divers. Grand bal de jour et de nuit ; à 15 h., départ du ballon le St-Daunésien. Comme toujours le meilleur accueil sera réservé aux étrangers qui nous espérons viendront comme chaque année nombreux honorer notre fête de leur présence. Le Comité

Puy-l'Évêque

Probité. — Le jour de la fête de l'inauguration, il a été trouvé, à Puy-l'Évêque, un portefeuille contenant une certaine somme par M. Gipoulou, de Prayssac, qui l'a remis au secrétariat de la mairie, où on peut le réclamer.

Foire. — Notre foire d'octobre, un peu contrariée par les vendanges, a été cependant importante. Au champ de foire, où le bétail était assez nombreux, les affaires ont été très calmes, car une baisse très sensible s'est produite sur les bœufs d'attelage.

Au marché à la volaille, les cours variaient entre 3 et 3,50 le demi-kilo ; les lapins, de 1,25 à 1,50 ; les œufs, 3 fr. la douzaine.

Beaucoup d'œufs pour l'engraissement, vendus de 60 à 80 fr. Légumes abondants, mais très chers.

Gourdon

Foire. — La foire du 9 a été plus importante que d'habitude. Il s'est traité beaucoup d'affaires.

Les cours ont été sensiblement les mêmes pour les animaux, bœufs de travail, peu d'empressement ; bœufs gras, 130 à 140 fr. ; moutons gras, 160 fr. ; porcs gras, 220 à 250 fr., le tout les 50 kg.

Poules, poultes, canards, 3 fr. la livre ; œufs à engraisser 35 à 40 fr. pièce ; œufs : 5 fr. la douzaine ; noix (beaucoup de sacs 50 et 80) à 80 et 90 fr. les 90 litres ; châtaignes, 20 à 25 fr. les 90 litres ; avoine, 26 fr. les 80 litres ; blé, 18 fr. les 30 litres ; maïs, 20 fr. les 30 litres ; haricots, 20 fr. les 30 litres. (Les 30 litres constituent ici une vieille mesure qu'on appelle le quarton.)

Beaucoup de légumes à des prix en baisse en raison de leur abondance sur le marché.

Le Vigan

Fête patronale. — La coquette commune du Vigan, véritable faubourg de Gourdon, célébrait sa fête votive les 14, 15 et 16 courant.

Comme tous les ans, la jeunesse prépare une fête digne de leur belle localité. Le programme comprend toutes sortes de réjouissances aussi nouvelles que bien choisies.

De plus, un très brillant orchestre s'y fera entendre et plusieurs sonneurs aux divers bals de jour et de nuit et les 90 d'artifice sortant d'une des meilleures maisons de pyrotechnie, clôtureront les attractions de la journée de dimanche.

On s'y rendra donc en foule, car c'est une bonne journée à passer.

Thédrac

Empoisonnement par les champignons. — Les membres de la famille Carrié, chef d'équipe à la gare, ayant mangé des champignons ont subi un commencement d'empoisonnement.

Grâce aux soins énergiques qui leur furent donnés, leur état de santé est aujourd'hui aussi satisfaisant que possible.

Mais les chats de la maison qui avaient mangé des champignons moururent empoisonnés.

Bibliographie

LA REVUE HEBDOMADAIRE publiée dans son numéro du 30 septembre « Lauzun : La Séduction de Mademoiselle » (fragment inédit des Disjecta Membra) par Barbery d'Arevelly.

Lire dans le même numéro : Le régime constantinien en Grèce et ses résultats, par Charles Vellay. — Iéna et la Marne. Pourquoi ces victoires ne furent pas décisives, par le général de Cagnac. — Enquête sur les maîtres de la jeune Littérature, par Henri Rambaud et Pierre Varillon (réponses de Pierre Benoit, André Maurois, Benjamin Crémieux, Henry de Montherlant).

ABONNEMENTS :

France : Un an, 52 fr. — Six mois, 28 fr. — Etranger : 60, 32 fr. — Abonnement d'essai, Trois mois : 12 fr. (Trois pièces de théâtre). Spécimens gratuits sur demande. Le numéro 1 fr. 50. — Chèque postal : 1470

Plon, 8, rue Garancière, Paris.

L'OPINION

Revue de la Semaine illustrée Paraissant tous les Vendredis Sommaire du N° 39

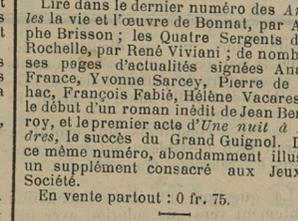
Le redressement français ; J. Bardoux, professeur à l'École des Sciences politiques. — Enquête sur les Jeunes Grecs d'après-guerre (II) : Gonzague Truc. — Ce qu'on dit. — Affaires intérieures : Parmi les groupes (IV) : Tryggve. — Affaires extérieures : Le procès des révolutionnaires russes : XXX. — Affaires économiques : L'économie livrée au hasard. — L. Romier. — Notes et Figures : Mankenk-Pis à Colmar ; L. Piérard, député à la Chambre belge. Visite à Francfort : J. Brault. Poète mineur... poètes mineurs : A. Jurénil. — Littérature : Poètes : Paul Valéry ; A. Thérive. — Théâtre : Un drame de M. Brioux ; G. Bauer. — Musique : L'opus 118 et l'opus 119 de Gabriel Fauré ; H. Bidou. — Curiosité : Palais des lles : H. Clouzot. — Sports : Après les sacrifices de « Georges » : Robert Bourge-Paileron. — Feuilles de la Semaine : Arts : Nominique ; Robert Fabre. — Ce qu'on lit. — Faits de la Semaine. — La Bourse : J. Despreaux.

L'Opinion est heureuse d'annoncer que le prix de l'abonnement d'un an pour la France et les Colonies est de 40 fr. — Chèques postaux : 407-10.

LES ANNALES

Lire dans le dernier numéro des Annales la vie et l'œuvre de Bonnat, par Adolphe Brisson, et les Quatre Sergents de la Rochelle, par René Viviani ; de nombreux pages d'actualités signées Anatole France, Yvonne Sarcey, Pierre de Nolhac, François Fabié, Hélène Vacaresco ; le début d'un roman inédit de Jean Berthelot et le prochain acte d'Une nuit à Londres, le succès du Grand Guignol. Dans ce même numéro, abondamment illustré, un supplément consacré aux Jeux de Société.

En vente partout : 0 fr. 75.



LA MODE PRATIQUE

RAPPORTE 100 FOIS Le N° 0.50 CE QU'ELLE COUTE

LES PLUS NOUVEAUX MODÈLES DES MEILLEURS DESSINATEURS LES PLUS JOLIS OUVRAGES LES MEILLEURES RECETTES LES MEILLEURS ROMANS

79, BOULEVARD St-GERMAIN, PARIS

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 45.

La question d'Orient

De Constantinople : Un accord très satisfaisant aurait été conclu hier à Mandania au sujet de la zone neutre.

La Russie et l'Entente

De Moscou : Tchitcherine adressera prochainement une nouvelle note à l'Entente. Il réclamera la participation de la Russie, de la Georgie et de l'Ukraine non seulement à la Conférence des Détroits, mais aussi à la Conférence générale de la paix.

L'évacuation de la Thrace

Athènes : une commission composée des députés de la Thrace a quitté Athènes pour diriger l'évacuation de la population de la Thrace Orientale et sa répartition dans les diverses provinces grecques.

M. Herriot en Pologne

De Varsovie : M. Herriot quittera prochainement la Russie et passera quelques jours à Varsovie.

M. Venizelos à Londres

De Londres : M. Venizelos est rentré hier soir à Londres.

Le choléra au Japon

De Tokio : Le choléra a fait son apparition dans la région. La mortalité prend de fortes proportions.

Un véritable progrès

est celui qui consiste à faire soi-même pour 2 fr. 75 un litre d'excellent vin fortifiant avec la Quintonine. La Quintonine est un extrait concentré nouveau qui tonifie le sang, les nerfs et guérit la faiblesse, l'anémie et la neurasthénie. Le flacon, dose pour faire un litre de vin fortifiant, 2 fr. 75. Pharmacie Orliac à Cahors.

TRÈS BON CHOIX de BARRIQUES GENRE BORDEAUX en chêne et châtaignier

A. GAGNAYRE & Fils Epicerie, 37, rue Labarre — CAHORS

A VENDRE Cause double emploi

Voiture d'Enfant (Landau) S'adresser, 52, rue Emile Zola, 2e étage De 11 h. à midi

École Supérieure de Luxech UN MÉNAGE DE DOMESTIQUES EST DEMANDÉ

Mari jardinier, Femme cuisinière S'adresser au Directeur de l'École

PETITS REVENUS offerts à Dames, Dées ayant relations dans bonne Société bourgeoise.

Placements faciles sans connaissances spéciales, qualités garanties. Ecrire à M. BEDOUIN, Huiles et Savons, à SALON de Provence.

A VENDRE Très belle ânesse, quatre ans

Charrette anglaise et Harnais neuf S'adresser au Bureau du Journal

A VENDRE CUISINIÈRE fonte

de 1 m. 60, en très bon état pour cause de double emploi Pour visiter et traiter : S'adresser à M. AUBERT, Cantine Militaire du 7e Régiment, à CAHORS.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

LIQUIDATION JUDICIAIRE du sieur Henri CHAMBERT, quand vivait Industriel à Coty C^o de Cahors

Convocation des créanciers pour reddition de comptes

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre : Le dix-sept Octobre mil neuf cent vingt-deux, jour de Mardi, à dix heures du matin, En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sis au Palais de Justice, Pour recevoir les comptes de gestion du liquidateur définitif, — les vérifier, — les débattre, — les clore, — les arrêter et lui donner décharge de ses fonctions.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quinze de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Greffier, E. MANEYROL.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

L'AFFAIRE RICHARD

D'après BURFORD-DELANNOY PAR E.-Pierre LUQUET

XI

UN NOUVEAU COUP DE CAPITAINE DALLAS « Ma bien-aimée Dora,

« Pour la dernière fois, je vous appelle ainsi ! Mon but, en vous écrivant cette lettre, est de vous permettre de rompre l'engagement que vous étiez assez miséricordieuse pour laisser subsister entre nous. Vous ne saurez jamais ce qu'il en coûte de vous dire ceci — vous ne le saurez pas parce que nous ne nous reverrons jamais. Je suis en ce moment à Bordeaux ; mais avant que cette lettre ne vous parvienne, je me serai embarqué pour une destination très éloignée, et le navire sera en mer. Je quitte la France pour toujours. Je vous supplie de croire que je ne suis pas en état d'ivresse au moment où je vous écris. Vous en serez convaincue quand je vous dirai que j'ai hésité sur le parti à prendre, et que je me suis demandé s'il fallait m'éloigner seulement ou disparaître tout à fait. Rassurez-vous cependant : je ne me tuerai pas.

« Vous seriez en droit, sans doute, d'exiger une explication de ma fuite ; il ne m'est pas possible, de vous la donner. Je préfère vous laisser croire que je suis éveillé, que j'ai compris à la fin quelle brute méprisable je faisais, et qu'il ne m'est plus possible de songer à lier votre existence pure à la mienne, déjà si souillée. Figurez-vous donc que je suis mort ; cela vaudra mieux. Vous n'entendrez plus jamais parler de moi, je vous le promets. Au pays où je vais, ce qui me reste à vivre — et j'espère que ce ne sera pas long — se passera sous un nom d'emprunt. C'est sous ce nom que je mourrai et que je serai entermé. Cela veut dire, ma chère aimée — ma tant aimée — qu'à la réception de cette lettre vous êtes aussi libre que si je n'avais existé.

« Jusqu'à mon dernier soupir, Dora, vous tiendrez la première place dans mon cœur et dans mes pensées. Et je désire qu'en votre mémoire tout souvenir soit bientôt effacé de celui qui vous offre ici son dernier baiser.

« Paul VERNIER. »

Dora lut cette lettre deux fois, trois fois, sentant sa douleur augmenter de manière intolérable. Tout lui manquait en une heure : l'amitié solide sur laquelle elle aurait pu s'appuyer en tout temps, l'amour sur lequel elle avait compté pour éclairer son existence solitaire.

Mais elle eut beau pâlir sur la lettre de l'acteur et chercher ce qu'elle

pouvait contenir entre les lignes : rien ne lui fut révélé.

Il ne lui vint pas un instant à l'esprit que la fuite de son fiancé, survenant immédiatement après la mort de Dominique Richard, pouvait en être rapprochée. Rien, dans cet arrangement au moins étrange des faits, ne lui donna un soupçon.

L'avocat et l'acteur étaient amis. Ils étaient du moins à nouveau depuis l'avant-veille. Richard l'avait promis, et il n'était pas homme à donner sa parole légèrement. Il s'était engagé à faire tout le possible pour remettre dans le droit chemin l'homme qui en ce moment quittait la France.

Dora ne pouvait que chercher, chercher... et elle cherchait jusqu'à se rendre malade. Mais pas une seule fois elle n'approcha de la vérité ; jamais elle n'eut l'intuition du véritable motif de la fuite de Vernier.

Des jours passèrent ; Dora, malgré les nombreuses occupations de son métier, continuait à chercher passionnément la solution de l'énigme à laquelle son bonheur était attaché. Cette solution continuait à fuir devant son esprit désolé, sans qu'elle découvrit un seul indice de ce qui s'était passé.

Quant au meurtre de Dominique Richard, on admettait comme définitifs les résultats donnés par l'enquête. On venait d'arrêter une jeune fille nommée Marguerite Cartier, sur qui pesaient les plus graves présomptions. Ses protestations énergiques et répétées n'ébranlaient aucune convic-

tion, bien qu'elle déclarât n'avoir qu'un mot à dire pour établir son innocence, quand il en serait temps. Mais elle ne se hâtait pas de le faire, on ne voyait dans cette affirmation qu'une manœuvre, et personne n'y ajoutait la moindre foi. Au fond, l'instruction n'était guère qu'une simple formalité, ainsi qu'il en arrive lorsqu'on a un doute ne peut subs